

NETTOYANT CUIR ET ALCANTARA

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation NETTOYANT CUIR ET ALCANTARA
Nom chimique
Type de produit Mélange
Code produit AS09
UFI : **MGJ5-A0AJ-T003-37FH**

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

- Produit de soin pour automobile (spray, liquide)
- Nettoyants et détergents destinés à l'usage par le consommateur

Usages déconseillés

- Ne pas utiliser pour des utilisations autres que celles préconisées.

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SAS SHINE

Allée du souvenir, les plagnes

42330 Cuzieux

Téléphone : +33 04.28.04.46.19

Site web auto-shine.fr

Contact Sécurité Emilie Crouzet : 04.28.04.46.19/07.49.14.03.97 emilie@shine-group.fr

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 France
- French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison and toxicovigilance Centre Network.

Centre Antipoison de Nancy, CHU de Nancy, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 53035 NANCY Cedex France Tel : + 33 3 83 85 21 92 Mail : bnpc(at)chru-nancy.fr (France) France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs., compds. with triethanolamine

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques





NETTOYANT CUIR ET ALCANTARA

Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Phrases EUH : Aucun

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Contient :

- 5% ou plus, mais moins de 15% : agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques
- parfums

2.3 - Autres dangers

Substance PBT. - Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

matière vPvB. - Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

Autres dangers n'entraînant pas la classification - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
(2-méthoxyméthylethoxy)prop anol INCI : PPG-2 METHYL ETHER	n°CAS : 34590-94-8 Numéro d'identification UE : N°CE : 252-104-2 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119450011-60	>= 5 - < 10	Not Classified	Non applicable
Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs., compds. with triethanolamine	n°CAS : 121617-08-1 Numéro d'identification UE : N°CE : 695-726-3 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119971970-28-XXXX	>= 5 - < 10	Aquatic Chronic 3 - H412 Eye Dam. 1 - H318 Skin Corr. 1C - H314	Skin Irrit. 2 - H315 : 1<=%<50 Skin Corr. 1C - H314 : 50<=%<=100



NETTOYANT CUIR ET ALCANTARA

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
Ethanol	n°CAS : 64-17-5 Numéro d'identification UE : 603-002-00-5 N°CE : 200-578-6 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43-xxxx	>= 2,5 - < 5	Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 2 - H225	Eye Irrit. 2 - H319 : 50%<100
1-méthoxy-2-propanol, éther méthylique de monopropylène glycol INCI : METHOXYISOPROPANOL	n°CAS : 107-98-2 Numéro d'identification UE : 603-064-00-3 N°CE : 203-539-1	>= 0 - < 2	Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 - H336	Non applicable
butanone, méthyléthylcétone	n°CAS : 78-93-3 Numéro d'identification UE : 606-002-00-3 N°CE : 201-159-0 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457290-43-xxxx	<= 0,1	Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 2 - H225 STOT SE 3 - H336	Non applicable
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	n°CAS : 67-63-0 Numéro d'identification UE : 603-117-00-0 N°CE : 200-661-7 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25-xxxx	<= 0,1	Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 2 - H225 STOT SE 3 - H336	Non applicable
2,6-di-tert-butyl-p-cresol INCI : BHT	n°CAS : 128-37-0 Numéro d'identification UE : 204-881-4	<= 0,1	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation

- Veiller à un apport d'air frais.
- En cas d'inhalation des vapeurs, les symptômes d'intoxication peuvent se manifester à retardement après plusieurs heures; consulter impérativement un médecin.
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
- Au moindre symptôme d'intoxication, consulter impérativement un médecin.
- Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

Après contact avec la peau

- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
- Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
- en cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

- En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

- Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Aucune information disponible.



NETTOYANT CUIR ET ALCANTARA

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique. Administration d'antidote.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre
- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Mousse
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés - Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Produits de combustion dangereux

Produits de décomposition dangereux - Aucune information disponible.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Eloigner le produit de la zone d'incendie.
- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Utiliser un équipement de protection personnel.
- Evacuer les personnes en lieu sûr.
- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Pour les secouristes - Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement

- Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.
- Aucune information disponible.



NETTOYANT CUIR ET ALCANTARA

<u>Méthodes et matériel de nettoyage</u>	<ul style="list-style-type: none">- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).- Bien nettoyer les surfaces contaminées.- Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.- Ventiler la zone concernée.
--	--

<u>Techniques inappropriées</u>	- Aucune information disponible.
---------------------------------	----------------------------------

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<u>Recommandation</u>	<ul style="list-style-type: none">- Éviter de: Contact avec les yeux- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec les yeux- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau- Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.- Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment.- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: génération/formation d'aérosols- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation- Voir section 8.
-----------------------	--

<u>Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale</u>	<ul style="list-style-type: none">- ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.- Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.
---	--

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
- Tenir à l'écart de: Aliments pour humains et animaux
- Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.
- Classe de stockage Non-combustible, toxicité aiguë Cat. 3 / matières dangereuses toxiques ou matières dangereuses provoquant des effets chroniques

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

(2-methoxymethylethoxy)propanol (34590-94-8)	
VME ppm (FR)	50 ppm
VME mg/m ³ (FR)	308 mg/m ³
Ethanol (64-17-5)	
VME ppm (FR)	1000 ppm

NETTOYANT CUIR ET ALCANTARA

VME mg/m ³ (FR)	1900 mg/m ³
VLE ppm (FR)	5000 ppm
VLE mg/m ³ (FR)	9500 mg/m ³
butanone, méthyléthylcétone (78-93-3)	
VME ppm (FR)	200 ppm
VME mg/m ³ (FR)	600 mg/m ³
VLE ppm (FR)	300 ppm
VLE mg/m ³ (FR)	900 mg/m ³
IOELV TWA mg/m ³ (UE)	600 mg/m ³
IOELV TWA ppm (UE)	200 ppm
IOELV STEL mg/m ³ (UE)	900 mg/m ³
IOELV STEL ppm (UE)	300 ppm
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)	
VLE ppm (FR)	400 ppm
VLE mg/m ³ (FR)	980 mg/m ³
2,6-di-tert-butyl-p-cresol (128-37-0)	
VME mg/m ³ (FR)	10 mg/m ³

DNEL / PNEC

2,6-di-tert-butyl-p-cresol (128-37-0)			
Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme par voie orale (répété)	0,25 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systemique
DNEL aigu par inhalation	3,5 mg/m ³	Travailleurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	0,86 mg/m ³	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme dermique	0,5 mg/kg bw/day	Travailleurs	Systemique
DNEL long terme dermique	0,25 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systemique
PNEC eaux, eau douce	0,000199 mg/l		
PNEC eaux, libération périodique	0,00199 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	1,29 mg/kg		
PNEC sédiment, eau de mer	0,02 mg/kg		
PNEC terre, eau douce	47,69 mg/kg		
PNEC station d'épuration (STP)	0,17 mg/l		

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés - Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Vêtement de protection

- Gants de protection

- Protection oculaire





NETTOYANT CUIR ET ALCANTARA

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement - Éviter le rejet dans l'environnement.

- Indications détaillées: voir notice technique.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u> <u>Couleur</u>	Liquide selon designation produit	<u>Aspect</u> <u>Odeur</u>	Liquide caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		6,5 < V < 7,5	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		> 60 °C	
Point éclair		>= 64 °C	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée disponible	
Densité		1,016 kg/l < V < 1,022 kg/l	
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique		Aucune donnée disponible	

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	< 5 %
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible



NETTOYANT CUIR ET ALCANTARA

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Aucune information disponible.

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Nocif par inhalation.
- Toxique par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Irritation cutanée - Catégorie 2 - Provoque une irritation cutanée.

- Corrosif.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Provoque de graves lésions des yeux.

- Risque de lésions oculaires graves.
- Provoque une sévère irritation des yeux.
- Corrosif.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé



NETTOYANT CUIR ET ALCANTARA

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancerogénéité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

11.2 - Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

- La substance/le mélange ne satisfait pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB



NETTOYANT CUIR ET ALCANTARA

- Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

- Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets - Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.
- Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Evacuation des eaux - Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre - Les déchets à éliminer doivent faire l'objet d'une classification et d'un étiquetage.
- Ne pas mélanger à d'autres déchets.
- Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.
- Ce déchets impose une surveillance particulièrement sévère.
- Collecter les déchets séparément.
- Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.
- Le résidu doit rester sous surveillance.
- Les déchets doivent être tenus à l'écart des autres sortes de déchets jusqu'à leur élimination.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 - Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 - Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur



NETTOYANT CUIR ET ALCANTARA

Non applicable

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates Aucun

Substances Annex XIV Aucun

Substances Annex XVII Aucun

Teneur en COV < 5 %

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Contient :

- 5% ou plus, mais moins de 15% : agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques
- parfums

Site web auto-shine.fr

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	18/07/2024		

Abréviations et acronymes

- Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL Consommateur
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- IATA: International Air Transport Association
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
- Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
- Substance SVHC.
- Transport par voie terrestre (ADR/RID)



NETTOYANT CUIR ET ALCANTARA

Sources de données: Fournisseur
[Http://echa.europa.eu/](http://echa.europa.eu/)

Textes des phrases réglementaires

Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Irritation oculaire - Catégorie 2A
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Not Classified	Non classé
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée - Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336)

Indications de stage professionnel - Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Conforme règlement (CE) n° 2020/878

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*** **